



www.anqaev.fr



Septembre 2024

N° 2024 – 08

Sommaire : Corsica Ferries : des constats, de l'argent public et des interrogations sans réponses ; Le réchauffement climatique et la montée de la mer à Nice de la Réserve à Coco Beach ; L'aire maritime protégée de Nice, des idées à foison ; Le terrible exemple de la mer Baltique et la pollution de la Méditerranée ; Les baleines, Paul Watson et la case prison ; L'histoire oubliée des immigrés Italiens à Nice.

La Corsica Ferries : des constats, de l'argent public et des interrogations sans réponses.

Lorsque les responsables de l'ANQAEV posent la question des fumées émises par les navires de la Corsica Ferries assurant la continuité territoriale entre la Corse et Nice, depuis des années, les réponses des responsables portuaires restent toujours évasives : « tout est normal », « un moteur diesel démarrant fume obligatoirement » etc. Et pourtant au mois d'août, deux cargos entrent et sortent du port de Nice sans lâcher d'énormes volutes de fumées noirâtres, ce qui prouve l'inverse tout comme les paquebots du Ponant faisant escale dans le port de Nice sans pollution atmosphérique et sonore.

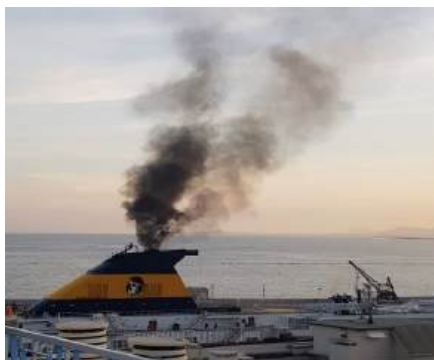


Photographies D. Moatti

Revenons à la Corsica Ferries, la Convention « **Escales zéro fumée** » lie depuis janvier 2020 la Métropole



Nice Côte d'Azur et la Corsica Ferries. En effet, selon cette convention les contribuables niçois paient une partie du surcoût pour que les navires de la Corsica Ferries passent d'un fioul à 0,5% de teneur en soufre à un autre moins polluant de 0,1% de teneur en soufre à l'approche de Nice, en manœuvres dans le port et en stationnement à quai. Suite à



une première lettre destinée au président de la Métropole Nice Côte d'Azur, nous avons appris que la Métropole Nice Côte d'Azur, donc les contribuables, verse une contribution annuelle de 132.600 € en 2021 et de 122.550 € en 2022.



Pourtant les navires de la Corsica Ferries continuent d'émettre des panaches conséquents de fumée ainsi que le prouvent les photos prises par nos adhérents.

En fait les versements publics reçus par la Corsica Ferries sont bien plus importants que les versements de la Métropole niçoise. Les références juridiques de la lettre adressée, ci-après, au Président de la Métropole niçoise le prouvent amplement.



www.anqaev.fr



Daniel Moatti, Président

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Mairie de Nice,
5 Rue de l'Hôtel de ville,
06364 Nice

Nice, le 20 août 2024

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Depuis plusieurs années notre association, en particulier Monsieur Gérard Bonnes, notre secrétaire général, coopère avec Monsieur Olivier Bettati et ses collaborateurs en vue d'un profond réaménagement du port de Nice dont la Métropole est aujourd'hui gestionnaire.

ANQAEV, notre association niçoise de défense de l'environnement est née en avril 2017 à la suite d'un été 2016 particulièrement pollué sur les quartiers du port et du Mont Boron par les fumées émises par les navires de la Moby Lines et de la Corsica Ferries. L'abandon de la Moby Lines des lignes de ferries entre la Corse et Nice a amélioré la situation tout comme la charte que vous avez signée avec la Corsica Ferries sur l'emploi d'un gaz oil marin à 0,1% de teneur en soufre au lieu de celui admis par l'Organisation Maritime Internationale de 0,5% de teneur en soufre. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Toutefois des problèmes de pollution par les fumées des navires demeurent, justifiant les investigations scientifiques actuellement menées sur les panaches des navires dans les ports de Marseille et de Nice par AtmoSud. Toujours à Nice, le débarquement et l'embarquement de plusieurs centaines de voitures lorsque plusieurs ferries accostent et repartent à quelques minutes d'intervalle posent aussi le problème de la pollution atmosphérique générée par des véhicules tournant au ralenti et de l'engorgement de la rue Arson, du quai Entrecasteaux et du boulevard Stalingrad ainsi que de la minuscule rue du Lazaret.

Nous nous réjouissons de la rencontre prévue le 27 mai 2024 sur l'un des navires de la Corsica Ferries avec les responsables de cette société et ceux de la Métropole Nice Côte d'Azur, malheureusement cette réunion a été reportée sans indication d'une autre date. Nous avons rendez-vous sur le Mega Express V. Or justement dans le port de Toulon, les trois quais d'accueil des ferries sont équipés de bornes électriques grâce aux **20 millions d'Euros** alloués par la région Sud/PACA, l'Etat, l'Union Européenne et la Métropole Toulon, Provence, Méditerranée. De son côté la Corsica Ferries a reçu la somme de **300.000 € x 2, en tout 600.000 €** de la part de la région Sud/PACA pour équiper les Mega Express IV et V en matière de connexion électrique à quai dans le cadre du plan Escale-zéro fumée (*article d'Alain Pigeon dans Le marin du 8 juin 2024*). Il faut ajouter que le **Conseil d'État** par l'arrêt du 29 septembre 2021 et la Cour Administrative d'Appel de Marseille le 26 mai 2022 ont respectivement condamné la **Collectivité Territoriale Corse à verser 88.200.000 € et 5.100.000 € à la Corsica Ferries** au titre du service de la continuité territoriale entre la Corse et la Métropole.

En effet, un nombre grandissant de nos adhérents et la plupart des riverains sont excédés, vivant au quotidien en proximité, par le bruit, les cadences trop matinales ou trop tardives, les odeurs pestilentielles et les dégradations dues à la suie sur le mobilier de leurs balcons entre autres.

Nous aurions aimé savoir si ces sommes conséquentes ont été investies dans la modernisation des navires de la Corsica Ferries pour éliminer au maximum, tant la pollution atmosphérique que la pollution sonore émises par ses navires lors des manœuvres effectuées dans l'espace portuaire niçois, dans le port, à quai et pendant le stationnement. La discussion aurait aussi dû aborder les problèmes posés par l'entassement de plusieurs centaines de véhicules terrestres devant embarquer et tournant au ralenti dans l'espace portuaire, quai Entrecasteaux en particulier, bloquant le trafic dans tout le quartier du port Lymphia.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Où en est la connexion électrique prévue pour les navires de la Corsica Ferries dans le port de Nice ?

Nous espérons pouvoir aborder rapidement ces problèmes avec les responsables de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Corsica Ferries car, été après été, les légitimes doléances des riverains se renforcent.

En l'attente et vous remerciant de votre attention, je vous prie d'accepter, monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'expression de mes très sincères sentiments.

Daniel Moatti
Président de l'ANQAEV,

Conseiller scientifique d'AtmoSud, chercheur au Sic Lab Méditerranée
Auteur du livre : Alertes et communication autour de la pollution atmosphérique : 50 ans de surveillance de la qualité de l'air en région Sud, éditions L'Harmattan, 2023

Copies à : Monsieur Olivier Bettati, cabinet de Monsieur Estrosi et à Monsieur Gérard Bonnes, Secrétaire Général de l'ANQAEV

A ce jour, cette lettre n'a pas reçu de réponse, ni de la Métropole Nice Côte d'Azur, ni de la Corsica Ferries. Les étés passent et la situation reste inchangée en dépit de promesses verbales. Que se passera-t-il l'été prochain, celui de la Conférence de l'ONU sur les Océans en juin 2025 sur le port du Nice, justement. Les navires de la Corsica Ferries seront-ils présents du 9 ou 13 juin 2025 ? Seront-ils interdits ce court laps de temps pour revenir dès le 1^{er} juillet 2025 ? Comment se fait-il que les deniers publics ainsi distribués par centaines de milliers d'euros, voire par dizaines de millions, ne soient guère contrôlés ? Faudra-t-il que le citoyen lambda et le monde associatif saisissent le Centre de Sécurité des Navires de Marseille ?

Le réchauffement climatique et la montée de la mer à Nice de la Réserve à Coco Beach.

Un de nos adhérents s'est étonné auprès de la mairie de Nice que les petites plages se succédant à l'est du port de Nice entre la Réserve et Coco Beach ne soient plus engraisées comme les années précédentes. Ces plages paradisiaques ont maintenant une renommée mondiale en raison du film Brice de Nice, du guide du routard et des réseaux sociaux. Or le réchauffement climatique fait que ces plages naturelles disparaissent peu à peu grignotées par la montée des eaux laissant les rochers à nu et empêchant la baignade dans des lieux fréquentés par des générations de Niçois.

La réponse municipale, ci-dessous, surprend, certes cet ensemble de plages insérées dans des petites criques rocheuses fait partie d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime de l'État à la Ville, mais il en est de même pour les plages de la Promenade des Anglais.

Le Code Général de la propriété des personnes publiques indique dans son article L 2111-4 :

« **Le domaine public maritime naturel de L'État comprend :**

1° Le sol et le sous-sol de la mer entre la limite extérieure de la mer territoriale et, côté terre, le rivage de la mer.

Le rivage de la mer est constitué par tout ce qu'elle couvre et découvre jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles ;

2° Le sol et le sous-sol des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer »

Pourquoi, sans déverser des tonnes de galets préjudiciables à la flore et à la faune marines ne pas entretenir à minima ces plages tant fréquentées au même titre que celles des 7 km le long de la Promenade ?



www.anqaev.fr



Message :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande en date de ce jour concernant l'état des engraissements des sites de l'est, et en particulier ceux situés proche de La Réserve. Ces sites font l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public maritimes de l'État à la Ville de Nice. Contrairement à la Promenade des Anglais, ils ne sont pas considérés comme des plages, mais comme des sites naturels. Leur entretien est réglementé afin de limiter au maximum l'action anthropique et notamment des rechargements de galets qui peuvent perturber les herbiers de Posidonies et engendrer leur régression. Ainsi, les interventions varient en conséquence. Celles-ci sont toutes réalisées dans le respect de la biodiversité et en conformité avec une réglementation étatique stricte.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Bien cordialement

Avec nos cordiales salutations,

Équipe Allo-Mairies

De : christian pettini. <letaureaudu06@hotmail.fr>

Envoyé : jeudi 18 juillet 2024 09:14

À : allo mairies de NICE <3906@nicedazur.org>

Objet : Faut m'expliquer !

Bonjour,

Je viens de lire votre magazine " NICE 24 " Dossier " ENGRAISSEMENT DES PLAGES ".

Ma question : Pourquoi, toujours la baie des anges et rien pour les plages de l'est de Nice, après le port (La réserve). Actuellement la mer ronge le bas du mur, c'est grave. Jeune j'ai connu cette plage avec une surface de plus 40 mètres/carré ! 2 photos jointes pour preuves.

Dans l'attente de votre réponse rationnelle.

Cordialement

Mr PETTINI Christian

Plage au pied du restaurant La Réserve



Plage continue de la Réserve à Coco Beach en 1910



Du temps de son engraissement par galets.

Photo D. Moatti



En Août 2024

Photos Ch.Pettini



www.anqaev.fr



L'aire maritime protégée à Nice, des idées à foison

Depuis deux ans, l'ANQAEV émet des propositions relatives à la future aire maritime protégée. Dans un premier temps, il faudrait logiquement que cette Aire maritime protégée rejoigne le Zone maritime protégée de Cagnes sur mer de façon à couvrir un vaste espace comprenant la baie des Anges, l'embouchure du Var, la côte jusqu'à la Siagne. D'autant que le Var entre dans le cadre européen de protection de la nature : Natura 2000. D'après Nice-Matin, article de Christine Rinaudo du 10 septembre 2024, les cigarettes seraient interdites à cause des mégots. Il faut dire que nombreuses sont les personnes venues nager et respirer l'air maritime à ne pas comprendre pourquoi elles devaient accepter les rejets du tabagisme sur les plages. Ainsi une mesure de protection de la nature, les filtres des cigarettes mettant plusieurs années à se diluer en mer, serait, en même temps, une mesure de santé publique. De même les activités nautiques utilisant des hors-bords, des paddles électriques, des jets-surf seraient limitées. Les anciens, verront-ils le retour des paisibles Gondolys ?

Le terrible exemple de la mer Baltique et la pollution de la Méditerranée.

Tous les nageurs niçois l'ont constaté, année après année la température de la Méditerranée augmente. Cet été, entre la Corse et l'Italie, l'eau a atteint les 30°. A Nice, l'eau n'a jamais été aussi chaude. Comme dans les océans Pacifique et Atlantique les déchets plastiques forment de vastes lieux de regroupement. L'expédition Med travaille sur cet aspect de la pollution car les pays riverains déversent plusieurs millions de tonnes de déchets plastiques qui ne sont guère solubles et perdurent des années, des dizaines d'années voire des siècles.



Photo expédition Med dans le cadre Pelagos Plastic Free

Une autre mer fermée comme la Méditerranée, la mer Baltique mais bien moins profonde et moins étendue préfigure ce qui risque d'arriver si les États riverains ne prennent pas des mesures de préventions drastiques. La mer se gélifie, c'est-à-dire que les méduses se développent sans compter au détriment de la faune aquatique. Il y a eutrophisation de parties entières de la mer Baltique. L'apport excessif de nutriments, en particulier d'engrais azotés entraîne une disparition de l'oxygène, donc de la vie dans ces lieux devenus lieux morts. Les pêcheurs sont obligés de quitter leurs métiers, la mer Baltique s'appauvrit irrémédiablement. (Article d'Hélène Bienvenu et Anne-Françoise Hivert, le Monde du 21 août 2024). Le destin de cette petite mer fermée sonne comme une alarme qui doit être prise en compte si les États riverains veulent que la Grande Bleue, mer et mère des civilisations, survive.

Les baleines, Paul Watson et la case prison



Paul Watson est le fondateur de Sea Shepherd, il a pris la défense des baleines en voie de disparition. Dès 1931, un premier accord a été signé pour protéger les baleines, à l'époque, seuls 12 pays étaient signataires. En 1946, naît la Commission Baleinière Internationale qui regroupaient en 2021, 88 États, mais le Danemark et le Japon ne sont pas signataires et poursuivent leurs activités de chasse à la baleine.

Ce qui explique l'arrestation de ce défenseur acharné des grands cétacés par le Danemark le 21 juillet 2024, au Groenland.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Depuis il est maintenu en prison en attente d'une éventuelle extradition vers le Japon pour qu'il soit jugé par les instances de ce pays. Il est certain que les autorités danoises sont prises entre ses chasseurs de baleines et les écologistes européens. Il faut dire que Paul Watson est un « pirate » des mers n'hésitant pas à risquer l'accident en interposant ses embarcations parfois très légères entre les navires baleiniers et les baleines chassées. Les vidéos sont impressionnantes, les risques pris aussi. Certes, il prend des risques et sa cause est noble ! Mérite-t-il la prison ? Il est certain que les cétacés choisiraient sa libération comme beaucoup d'humains.

L'histoire oubliée des immigrés Italiens à Nice.

Nous publions un texte intéressant adressé par l'un de nos adhérents, Gérard Geist, Niçois et historien. Certes, le document, ci-dessous, est paru dans le journal « *BD Stalingrad en revue* » de septembre/octobre 2024, mais son intérêt est indéniable pour nos lecteurs.

De la moitié du XVIII^e siècle aux années 1960, des milliers d'Italiens ont gagné la France et particulièrement les Alpes-Maritimes et ses villes côtières. Les malheurs, les destinées, les arrachements d'hommes et de femmes seuls ou de familles entières, les transhumances le plus souvent pédestres de la pauvreté à travers les montagnes, les plaines et les villages pour rejoindre des promesses d'emploi, de mieux-être, de faim rassasiée, d'avenir pour les enfants, mais aussi d'élan vers la patrie des Droits de l'homme et des libertés, toute cette histoire humaine douloureuse ne s'est pas inscrite dans la mémoire collective.

Après la vieille ville, le deuxième quartier le plus peuplé d'Italiens à Nice est celui du port. Ils sont majoritairement issus de Cuneo. Un quart d'entre eux est arrivé dès les années 1860. Les autres Piémontais ne s'y installent qu'à partir de 1890. En 1896, la colonie italienne y est déjà très nombreuse et représente 27 % de la population totale en 1926. C'est le quartier ouvrier par excellence, réservoir de main-d'œuvre à l'écart de l'expansion touristique des quartiers chics de l'autre rive du Paillon.

Cette population prolétaire est pauvre. Les enfants travaillent tôt et les femmes s'emploient essentiellement à la manufacture des tabacs de Riquier qui offre un meilleur salaire et une garantie d'emploi relative. La fonction commerciale du port, spécialisée dans le commerce de gros, comme l'huile d'olive, fournit de nombreux emplois : tonneliers, vanniers, empailleurs..., tout comme les entreprises de sidérurgie et de bois.

Plus de quatre Italiens sur dix vivent dans la vieille-ville et le quartier du port en 1921. Ces deux quartiers, foyers anciens et premiers de concentration italienne, vont perdre progressivement leur prédominance au profit de ceux de Riquier, du centre et de la périphérie après la Seconde Guerre mondiale.

Le livre de Gérard Geist : « *L'histoire oubliée des immigrés italiens à Nice et dans les Alpes-Maritimes* », Éditions Mémoires millénaires, 22 €



Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2024 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

Rappel : Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr